

Lettre ouverte publiée dans Le Devoir du 13 mai et La Tribune du 27 mai 2010

L'intégrité du registre des armes à feu est un gage de sécurité

On ne se prive pas d'un outil précieux sous prétexte qu'il n'est pas parfait, surtout quand il est déjà payé et qu'il ne reste qu'à l'entretenir... Le projet de loi C-391 (abrogeant le registre des armes d'épaule) qui détruirait l'efficacité d'un instrument utile aux policiers et à la sécurité de la population, doit être battu et l'enregistrement des armes d'épaule doit demeurer. Si les conservateurs s'y opposent pour des raisons idéologiques sans fondement rationnel, le Bloc Québécois et les libéraux imposeront une ligne de parti pour voter contre le projet de loi et maintenir ainsi le registre des armes d'épaule. Malheureusement, Jack Layton, en s'y refusant, risque de transformer les néo-démocrates en fossoyeurs du registre.

Les policiers canadiens consultent le registre des armes à feu environ 11 000 fois par jour. En plus d'offrir une information très pertinente en matière de sécurité, le registre actuel crée des conditions pour que les armes légales demeurent entre les mains des bonnes personnes. Il responsabilise les propriétaires, qui doivent disposer avec soin d'une arme enregistrée à leur nom. Est-ce que le registre peut prévenir tous les crimes commis avec des armes à feu? Non. Est-ce une raison pour faciliter la possession d'armes à feu par des personnes dangereuses? Non plus. On ne saura jamais combien de drames ont été évités grâce au registre. Mais ce que l'on sait, c'est que depuis l'adoption de la *Loi sur les armes à feu*, les homicides commis avec des armes d'épaule ont diminué de plus de 40 %.

Si le projet de loi C-391 est adopté, le *Ruger mini 14* – utilisé par l'assassin à l'École Polytechnique le 6 décembre 1989 - n'aura plus à être inscrit au registre, ce qui est aberrant. De plus, 14 des 16 derniers policiers ayant été abattus avec des armes à feu l'ont été avec des armes longues. Combien y en aurait-il eu de plus sans le registre? C'est impossible à dire. Mais indéniablement, il est faux de prétendre que ces armes ne servent qu'à la chasse. D'ailleurs, rarement aura-t-on vu une telle unanimité parmi les policiers canadiens, soit l'Association canadienne des policiers, l'Association canadienne des chefs de police et l'Association canadienne des commissions de police qui sont du même avis que les groupes de femmes et de prévention du suicide : le registre doit demeurer intact.

Pour l'argent?

Maintenir l'enregistrement des armes d'épaule coûte environ quatre millions de dollars par année, un montant insignifiant lorsque comparé aux coûts associés aux blessures et aux décès par armes à feu. Certes, mettre en place le registre a coûté plus cher que prévu, mais maintenant qu'il est instauré, il ne reste qu'à l'entretenir. On ne brûle pas sa maison parce qu'elle a coûté cher. Au contraire, on l'entretient, justement parce qu'elle a coûté cher et qu'elle représente un investissement majeur et surtout, extrêmement utile.